

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU  
TENUE LE JEUDI 20 FÉVRIER 2020, À 12 H, AU LOCAL M-0220**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Karine Dion  
et APPUYÉ par Gisèle Laviolette

d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Présentation des invité-e-s;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 janvier 2020;
4. Information :
  - 4.1. Journée d'actions pour la justice sociale et climatique (20 février);
  - 4.2. « 4 à 8 » syndical (31 mars);
5. Nominations à entériner;
6. Aide financière aux syndicats des enseignantes et des enseignants de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
7. Négo 2020 : Deuxième vague de consultation sur les demandes sectorielles – Suite (Précarité);
8. Présentation et discussion sur le fonctionnement général de notre régime d'assurances collectives;
9. Clôture de la séance.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

**2. PRÉSENTATION DES INVITÉ-E-S**

François Chassé, président, présente Daniel Légaré et Caroline Leblond, membres du Comité fédéral des assurances et des régimes de retraite (CFARR).

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 2020**

Il est PROPOSÉ par Judith Bouchard  
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 janvier 2020.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

### **4. INFORMATION**

#### **4.1. Journée d'actions pour la justice sociale et climatique (20 février)**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

#### **4.2. « 4 à 8 » syndical (31 mars)**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

### **5. NOMINATIONS À ENTÉRINER**

François Chassé, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Nathalie Robitaille  
et APPUYÉ par Judith Bouchard

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine les nominations suivantes :

- **Comité de sélection pour la mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) :**

Danielle Lambert  
Guillaume Vachon-Beaudoin

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

**6. AIDE FINANCIÈRE AUX SYNDICATS DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE (ITA)**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Judith Bouchard  
et APPUYÉ par Guylaine Trudelle

que l'Assemblée générale du SPCFXG soutienne financièrement les deux syndicats d'enseignantes et d'enseignants de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) qui ont entamé une démarche d'affiliation à la FNEEQ par les dons suivants :

- Syndicat des enseignantes et enseignants de l'ITA – Campus de La Pocatière : 200 \$
- Syndicat des enseignantes et enseignants de l'ITA – Campus de Saint-Hyacinthe : 200 \$.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

**7. NÉGO 2020 : DEUXIÈME VAGUE DE CONSULTATION SUR LES DEMANDES SECTORIELLES – SUITE (PRÉCARITÉ)**

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Vicki Plourde  
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les demandes sectorielles relatives au thème « Précarité » (document en annexe).

AMENDEMENT :

Il est PROPOSÉ par Guy-Antoine Dorval  
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

de modifier la demande no 2 en remplaçant « équivalente » par « supérieure ».

**L'AMENDEMENT EST REJETÉ.**

AMENDEMENT :

Il est PROPOSÉ par Guy-Antoine Dorval  
et APPUYÉ par Éric Kirouac

de modifier la demande no 4 en remplaçant « requis pour » par « qui permet à l'enseignante ou à l'enseignant à temps partiel qui n'a pas obtenu deux contrats pleine charge session de », de manière à ce qu'elle se lise comme suit : « *Baisser le nombre d'unités de la charge individuelle qui permet à l'enseignante ou à l'enseignant à temps partiel qui n'a pas obtenu deux contrats pleine charge session de devenir enseignante ou enseignant à temps complet et injecter les ressources en conséquence.* ».

**L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.**

**LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE.**

**8. PRÉSENTATION ET DISCUSSION SUR LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE NOTRE RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

Daniel Légaré et Caroline Leblond, membres du Comité fédéral des assurances et des régimes de retraite (CFARR) présentent le fonctionnement général de notre régime d'assurances collectives.

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**


Il est PROPOSÉ par Karine Dion  
et APPUYÉ par Judith Bouchard

que la séance soit levée.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.**

La séance est levée à 13 h 55.

  
Danielle Lambert  
Secrétaire-trésorière

  
François Chassé  
Président

# ANNEXE



NÉGOCIATION 2020



DEMANDES

## DEUXIÈME VAGUE DE CONSULTATION

Adoptées par le regroupement cégep, les 16 et 17 janvier 2020

### LA PRÉCARITÉ

1. Améliorer les dispositions relatives à l'engagement et la mise sous contrat des enseignantes et des enseignants non permanents.
2. Réduire le nombre d'années d'ancienneté octroyant à une enseignante ou un enseignant non permanent du collège une priorité sur poste ou charge équivalente à celle d'une enseignante ou enseignant mis en disponibilité d'un autre collège.
3. Adapter les dispositions de la rémunération afin de faciliter l'accès à l'assurance-emploi pour les enseignantes et les enseignants non permanents.
4. Baisser le nombre d'unités de la charge individuelle requis pour devenir enseignante ou enseignant à temps complet et injecter les ressources en conséquence.
5. Introduire des modalités de sécurité du revenu pour les enseignantes et les enseignants non permanents.
6. Améliorer les conditions d'accès à la permanence pour les enseignantes et les enseignants ayant bénéficié de congés parentaux ou ayant eu une absence en raison d'une invalidité.
7. Préciser que tous les cours servent à créer des postes dans les disciplines des enseignantes et des enseignants qui les dispensent.
8. Permettre aux enseignantes et aux enseignants non permanents la participation au programme volontaire de réduction du temps de travail sur une pleine charge session et l'accès au congé à traitement différé sur charge à temps complet.

